

**Procès-verbal de la séance ordinaire tenue
Le 5 mars 2012 tenue à Sainte-Christine**

**Séance tenue à la salle municipale sise au 629, rue des Loisirs à 20h00 à
Sainte-Christine, province de Québec**

SONT PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE :

Mme Huguette St-Pierre Beaulac, maire

Et les conseillers suivants :

Monsieur Fernand Laplante, conseiller,
Monsieur Denis Brisebois, conseiller
Monsieur Jean-Marc Ménard, conseiller
Monsieur Mario Noël, conseiller
Monsieur Aimé Loranger, conseiller
Monsieur Gilbert Grenier, conseiller

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse, madame Huguette St-Pierre Beaulac.

Était également présente:

Madame Caroline Lamothe, directrice générale et secrétaire-trésorière

1. MOMENT DE RÉFLEXION

L'assemblée débute par un court moment de réflexion.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

45-03-2012

Il est proposé par M. Mario Noël et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que déposé, de laisser le point « varia » ouvert à tout sujet d'intérêt public et d'ajouter les items suivants :

1. Administration générale :

G) Fête des voisins

10. Hygiène du milieu

A) Document de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

11. Urbanisme :

B) Demande de M Jean-Pierre Fauteux

C) Cours d'eau

14. Varia

A) Prochaine réunion spéciale

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 6 FÉVRIER 2012**

46-03-2012

Il est proposé par M. Fernand Laplante et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2012 soit adopté tel que présenté.

4. SUIVI

Un suivi est fait du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2012 avec tous les conseillers.

a. LISTE DES COMPTES

Approbation de la liste des comptes du mois de février 2012

47-03-2012

Il est proposé par M. Fernand Laplante et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des comptes soumise séance tenante. Cette liste de chèques fait partie intégrante de la présente résolution.

| Comptes soumis à l'approbation du conseil | | |
|--|------------------|------------------|
| Comptes payés | Chèque # 40 à 78 | 26 876.50\$ |
| Salaires payés | Chèque # 22 à 53 | 8 884.95\$ |
| | Total | 35 761.45 |

6. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Période de questions réservée au public.

Aucune question

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A. Dépôt de la liste des comptes à recevoir en date du 5 mars 2012 : Vente pour taxes

CONSIDÉRANT QU'une liste des gens endettés envers la Municipalité doit être déposée conformément aux articles 1002 à 1023 du Code Municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la « Liste des gens endettés envers la municipalité » préparée en date du 5 mars 2012, démontre que 5 contribuables n'ayant pas acquitté leurs taxes pour les années dues et que ce document fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long retranscrit;

PAR CONSÉQUENT,

48-03-2012

Il est proposé par M. Fernand Laplante et résolu à l'unanimité d'accorder un dernier délai de paiement aux contribuables faisant partie de la liste déposée, soit jusqu'au 15 mars 2012, sans quoi leur dossier sera transmis à la MRC d'Acton, sans autres délais ni avis, en prévision de la vente des immeubles pour défaut de paiement de l'impôt foncier.

B. Congrès de l'ADMQ de 2012

49-03-2012

Il est proposé par M. Gilbert Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à participer au congrès annuel de l'ADMQ, qui aura lieu les 6, 7 et 8 juin prochain à Québec, en payant son inscription au coût de 450\$ taxes en sus ainsi que les frais relatifs à sa participation : soit les repas, l'hébergement et frais de déplacement.

C. Formation de l'ADMQ du 3 mai 2012

50-03-2012

Il est proposé par M Aimé Loranger et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à assister à la formation sur « Les documents d'appel d'offres de nouvelle génération dans la mouvance de la gestion contractuelle » du 3 mai à St-Hyacinthe, en payant son inscription au coût de 260\$ taxes en sus ainsi que tous les frais relatifs à la participation de cette formation : repas et transport.

D. Recommandation Alarme Fontaine pour le système sécurité

Suite à l'installation du système de sécurité, M. Fontaine recommande de mettre un système de sécurité du bureau municipal, indépendant du centre municipal.

Lorsque le système de sécurité est désarmé pour des activités au centre municipal, le bureau municipal n'est plus protégé.

Les conseillers désirent réfléchir à cette recommandation étant donné que des coûts supplémentaires d'environ de 250\$ s'y rattachent.

E. Demande de Griptex

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de ne pas réclamer les intérêts et pénalités sur des taxes dues pour le terrain matricule # 8856 91 9830, compte tenu des informations erronées transmises au propriétaire par la Directrice générale de l'époque.

PAR CONSÉQUENCE

51-03-2012

Il est proposé par M. Gilbert Grenier et résolu d'autoriser la directrice générale à ne pas réclamer les intérêts et pénalités sur les taxes dues pour le matricule # 8856 91 9830.

Le vote est demandé : 5 votes pour et 1 vote contre

F. Demande de M. Maurice Jean

CONSIDÉRANT QUE la demande de M. Maurice Jean est de faire la correction de son compte de taxes du matricule # 9246 35 3813, dans le but d'avoir une tarification de terrain vacant;

CONSIDÉRANT QU'un règlement # 296-10 concernant « la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la municipalité » a été adopté en 2010;

CONSIDÉRANT QU'un règlement #297-10 concernant « l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité » a été adopté en 2010;

CONSIDÉRANT QU'un règlement # 298-10 concernant « l'enlèvement des matières organiques dans les limites de la municipalité » a été adopté en 2010;

CONSIDÉRANT QU'un règlement #299-10 concernant « la vidange des installations septiques dans les limites de la municipalité » a été adopté en 2010;

PAR CONSÉQUENCE,

52-03-2012

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard et résolu à l'unanimité de refuser la demande de M. Maurice Jean, mais que les conseillers sont en faveur de faire le changement de tarification pour les services du compte de taxes 2012. Donc, Monsieur Jean aurait la tarification saisonnaire pour son matricule # 9246 35 3813.

G. Fête des voisins 2012

53-03-2012

Il est proposé par M. Gilbert Grenier et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inscription de la Municipalité et l'achat de matériel promotionnel pour la fête des voisins qui aura lieu en juin 2012.

Tout citoyen qui désire organiser la fête des voisins dans son quartier peut venir prendre possession, au bureau municipal, les articles promotionnels et ce, gratuitement.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

M. Jacques Leclair, directeur du service d'incendie, fait son rapport mensuel.

9. TRANSPORT VOIRIE

A. Ouverture de soumission pour le grattage des chemins

54-03-2012 Il est proposé par M Fernand Laplante et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service d'Excavation LG pour le nivelage des chemins de gravier pour l'année 2012 à un taux horaire de 85\$, taxes en sus.

B. Achat de l'abat-poussière pour l'année 2012

55-03-2012 Il est proposé par M Gilbert Grenier et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à acheter la quantité nécessaire d'abat-poussière : 42 000 litres de calcium liquide au montant de 0.303\$/litre et 5 tonnes de calcium en flocons au montant de 430\$/tonne, épandage en sus.

C. Travaux du 1^{er} rang Ouest : asphaltage

CONSIDÉRANT QU'une rencontre a eu lieu le 21 février 2012 avec la firme Les Consultants S.M. inc. pour le pavage du 1^{er} rang Ouest (phase 1);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souligne la volonté d'établir un lien cyclable avec la piste cyclable régionale La Campagnarde;

CONSIDÉRANT QU'une voie cyclable doit avoir 1.5 mètre de largeur et que le prix de cet aménagement augmenteraient la phase 1 du projet d'environ 276 000\$;

CONSIDÉRANT QU'un accotement pavé d'un (1) pied de chaque côté, totalisant 23 pieds de route à paver. Le prix de cette augmentation de deux (2) pieds pour la phase 1, coûte approximativement 15 000\$;

56-03-2012 PAR CONSÉQUENCE,
Il est proposé par M. Mario Noël
Et résolu à l'unanimité que la Municipalité désire conserver une largeur de 21 pieds de pavage sur le 1^{er} rang Ouest.

D. Résultat des travaux de l'arpenteur du 1^{er} rang Est

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mandaté Le groupe XYZ Civitas pour la fermeture des chemins du 1^{er} rang;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire acquérir une partie d'un terrain pour l'élargissement du chemin public;

CONDISÉRANT QUE cette emprise est nécessaire pour donner suite à un service d'utilité publique, pour une virée pour les camions;

CONSIDÉRANT QUE l'emprise existante d'un chemin public à une largeur maximale de 30 mètres, incluant l'emprise actuelle;

CONSIDÉRANT QUE la superficie additionnelle requise aux fins d'élargissement est contiguë à l'emprise actuelle;

CONSIDÉRANT QUE la superficie additionnelle de 38.7m² doit faire l'objet d'une demande à la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité acquière un terrain d'une grandeur approximative de 593.6m², de M. Rolland St-Amour et de Mme Paulette Gosselin;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité céderait à M. Rolland St-Amour et Mme Paulette Gosselin une partie du chemin et ce, d'une grandeur approximative de 434.9m2.

57-03-2012 PAR CONSÉQUENCE,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier
Et résolu à l'unanimité de faire la vérification avec la firme d'arpenteur pour ne pas utiliser la superficie additionnelle le 38,7m2.

E. Désignation d'un gestionnaire local des droits d'accès pour la municipalité : Taxes sur l'essence

58-03-2012 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Et résolu à l'unanimité de désigner Mme Caroline Lamothe, directrice générale, responsable de la gestion des accès au sein de leur organisation pour le volet programmation de travaux et reddition de comptes.

F. Désignation d'une vérification pour la taxe sur l'essence

59-03-2012 Il est proposé par M. Mario Noël
Et résolu à l'unanimité de désigner la firme de comptable FBL pour la vérification externe qui validera l'information et transmettra son rapport de vérification au MAMROT.

G. Demande de subvention PAARRM

60-03-2012 Il est proposé par M. Aimé Loranger
Et résolu à l'unanimité que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 6 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

10. HYGIÈNE DU MILIEU

A. Document de la Régie Intermunicipal d'Acton et des Maskoutains

61-03-2012 Il est proposé par M. Fernand Laplante
Et résolu à l'unanimité d'autoriser la Directrice générale à faire parvenir les documents nécessaires aux rencontres du RIAM par la poste, à M. Gilbert Grenier, conseiller.

11. URBANISME

A. Demande de M. Jean-Pierre Fauteux

ATTENDU QUE M. Jean-Pierre Fauteux désire acquérir les lots # 1 825 416 et 1 825 413 pour la construction d'une résidence;

ATTENDU QUE la directrice générale remet un plan de la matrice graphique démontrant l'emplacement des lots visés par l'acheteur.

ATTENDU QUE M. Fauteux devra quand même faire une demande à la CPTAQ; car ces terrains sont en zone agricole

62-03-2012 Il est proposé par M. Aimé Loranger
Et résolu à l'unanimité que la demande de M. Jean-Pierre Fauteux ne contrevient pas à nos règlements.

B. Cours d'eau

CONSIDÉRANT QUE les cours d'eau sont une priorité;

CONSIDÉRANT QUE les berges doivent être protégées par une bande riveraine intacte;

CONSIDÉRANT QUE chaque propriétaire doit y apporter une attention particulière;

CONSIDÉRANT QUE c'est une obligation de la réglementation en vigueur.

PAR CONSÉQUANT,

63-03-2012

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard

Et résolu à l'unanimité de recommander à chaque propriétaire de garder intacte une bande riveraine de un (1) mètre au dessus du talus ou de trois (3) mètres de la ligne des hautes eaux.

Il est aussi recommandé de garder une bande ensemencée le long des fossés et que lors de travaux qu'une demande soit faite auprès de l'inspecteur pour s'assurer que les travaux à exécuter le seront selon les règles de l'art, afin d'éviter l'accumulation de sédiments dans les fossés ou dans les cours d'eau.

12. LOISIRS ET CULTURE

A. Entretien de la pelouse

64-03-2012

Il est proposé par M. Gilbert Grenier

Et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat à M. Claude Lamothe et M. Marco Savoie pour l'entretien de la pelouse. Un montant de 2 100 \$ sera versé en juin et le dernier versement en septembre totalisant la somme de 4,200\$ pour les années 2012-2013.

B. Dépôt du projet pour la murale

Point remis à la prochaine assemblée

13. VARIA

A. Prochaine séance extraordinaire

Une séance extraordinaire est prévue le 12 mars 2012 à 20 heures, au 629 rue des Loisirs à Ste-Christine.

15. CORRESPONDANCE

A. La Foire agroalimentaire d'Acton

65-03-2012

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard

Et résolu à l'unanimité d'autoriser la commandite de 100\$ pour la 15^e Foire Agroalimentaire d'Acton qui se tiendra les 7 et 8 juillet 2012

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

66-03-2012

Il est proposé par M. Mario Noël

Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 23h05.